

MAIRIE
DE
BESANÇON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025

Publié le : 20/09/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 6 - Décision Modificative N°2 - Exercice 2025

Délibération n° 008022

6
Décision Modificative N°2 - Exercice 2025

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	04/09/2025	Favorable unanime (2 abstentions)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption de la Décision modificative n°2 de l'exercice 2025, qui présente un volume global de 3,3 M€, uniquement en mouvements réels, sur le Budget principal et le Budget Forêts.

Cette deuxième Décision modificative présente un volume global de 3,3 M€, dont 3,2 M€ sur le Budget principal et 50 K€ sur le budget annexe Forêts, uniquement en mouvements réels.

La Décision modificative n°2 permet de procéder à l'ajustement de certaines prévisions budgétaires et proposer l'inscription de dépenses et recettes nouvellement connues.

I. LE BUDGET PRINCIPAL

1. Section de fonctionnement

Les propositions en dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 0,8 M€.

➤ **Les propositions en dépenses**

Au-delà des 215 K€ correspondant à des réaffectations de recettes encaissées (majoritairement liées à des subventions et mécénats, principalement dans le domaine culturel, sportif et de la santé), et des 203 K€ prévus pour des opérations comptables équilibrées, en recettes et en dépenses, au titre des annulations et réémissions de titres sur exercices antérieurs, on peut citer :

- **127 K€** inscrits au titre des diagnostics et travaux à réaliser dans le cadre des procédures d'expertises et des travaux de mise en sécurité des constructions dégradées ;
- **74 K€** prévus au titre du soutien aux conditions de travail des agents municipaux, dont 65 K€ pour l'entretien des équipements municipaux, des matériels et véhicules mis à disposition du personnel, et 9 K€ de renforcement du petit matériel de lutte contre la chaleur pour les agents de terrain ;
- **39 K€** pour la restauration scolaire, pour tenir compte de l'accroissement du nombre d'enfants accueillis à la rentrée, pour les sites fonctionnant en liaison froide et en lien avec le collège Diderot, notamment dans les écoles Dürer, Ile de France et Viotte.

Cette nouvelle extension de capacité d'accueil fait suite aux nouvelles mesures mises en place pour la rentrée 2025-2026, en parallèle du travail réalisé sur l'attractivité des métiers et le renforcement de la prise en charge des enfants sur le temps de pause méridienne par les ATSEM. On peut citer en particulier le nouvel aménagement de restaurants scolaires permettant de gagner en capacité d'accueil, par exemple à Viotte, le double service dans certains restaurants scolaires maternelles et l'augmentation du nombre d'enfants déjeunant au collège Diderot s'agissant de l'école Ile de France.

- **35 K€** destinés à renforcer les crédits d'information et de sensibilisation du grand public, sur des thématiques prioritaires ou nouvelles, notamment avec la création des espaces sans

tabac suite au décret du 27 juin 2025, une campagne de sensibilisation aux risques de consommation du protoxyde d'azote, et en faveur de l'interculturalité.

- **25 K€** en recettes et en dépenses permettant la constatation comptable de la transformation des dividendes d'Aktya et de Sedia en avances en compte courant d'associés, conformément à la délibération présentée au même Conseil municipal ;
- **20 K€** au titre de l'accompagnement éthologique à la Citadelle, pour l'amélioration continue du bien-être animal, en enrichissant de façon permanente la démarche engagée, notamment en prenant en compte les observations post-travaux ;
- **5 K€** pour compléter le fonds de soutien aux Congrès pour permettre de répondre aux demandes d'ici la fin de l'année, les crédits initialement prévus au budget (50 K€) étant d'ores et déjà intégralement engagés, compte tenu de la diversité des congrès intervenus cette année sur Besançon.

Des redéploiements de crédits sont également proposés entre lignes budgétaires (charges à caractère général, subventions...), sans incidence financière, dans l'objectif d'optimiser la consommation des crédits prévus au budget.

➤ Les propositions en recettes

Les principales inscriptions en recettes (hors opérations équilibrées évoquées ci-dessus) s'établissent comme suit :

- **+ 274 K€** au titre des rôles supplémentaires de fiscalité, principalement au titre du foncier bâti, encaissés suite au versement en cours d'année de la Direction Départementale des Finances Publiques. Ces rôles supplémentaires correspondent à des ajustements ponctuels en cours d'année des rôles généraux de fiscalité, et incluent des corrections réalisées sur les années précédentes.
- **+ 120 K€** correspondant à l'inscription de la Dotation Politique de la Ville (DPV) accordée en 2025 au titre de la réhabilitation de la Place des Nations, avec l'inscription en parallèle des crédits en investissement pour l'engagement de cette opération. Pour mémoire, le territoire (projets portés par la Ville et GBM) est éligible à la DPV en 2025, pour 1,9 M€, dont 1,4 M€ pour la Ville de Besançon, conformément à la délibération du Conseil municipal du 19 juin.
- **- 60 K€** au titre de l'attribution du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC 2025), suite à la notification transmise en juillet dernier.

Globalement, le territoire de Grand Besançon Métropole reste éligible au FPIC, pour un montant total de 4,7 M€, en diminution, après 4,9 M€ en 2024 et 5,1 M€ en 2023. Parallèlement, le territoire reste contributeur au FPIC, avec une contribution en légère hausse, représentant au total 162 K€, contre 151 K€ en 2024 et 44 K€ en 2023.

Pour rappel, 745 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) sont éligibles au FPIC au niveau national, soit environ 60 % de l'ensemble des EPCI.

En 2025, GBM est classé au 687^{ème} rang (697^{ème} rang en 2024). Dans le cadre de la répartition de droit commun confirmée par GBM, la Ville de Besançon percevra cette année 1 259 605 € et contribuera au FPIC à hauteur de 47 875 €.

La Décision modificative permet l'ajustement par rapport aux prévisions de BP (- 60 K€ en recettes et - 5 K€ en dépenses).

- **+ 48 K€** de refacturation à GBM de frais de formation à la sécurité des agents communautaires, ces formations étant assurées pour l'ensemble du personnel des différentes entités et ensuite prises en charge par les différentes structures en fonction de l'appartenance des agents.

2. Section d'investissement

Les propositions en dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 2,4 M€.

➤ **Les principales propositions en dépenses réelles**

La Décision modificative n°2 vise, dans la poursuite des phases budgétaires précédentes, à adapter les prévisions budgétaires au rythme des projets lancés.

✓ **Une dynamique des projets d'investissement lancés nécessitant l'ajustement des crédits de paiement en soutien à la réalisation des opérations**

- **800 K€** pour soutenir l'avancement rapide des premiers aménagements des espaces publics sur le site Saint Jacques, portés par la Ville, s'agissant de la cour d'honneur et du jardin central ;
- **298 K€** d'ajustements de crédits pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine Vauban principalement pour la réhabilitation de la Tour Notre Dame, compte tenu du déroulé de l'opération ;

30 K€ sont par ailleurs inscrits pour poursuivre la démarche d'amélioration de l'accessibilité à la Citadelle, par des nouvelles signalétiques et sécurisations d'accès piétons et cyclistes ;

- **135 K€** au titre de la réhabilitation de la salle Battant, permettant de conforter le bâtiment suite à des désordres constatés en sous-sol, et le bon déroulé des travaux de rénovation de cette salle en cœur de quartier ;
- **120 K€** pour engager dès cette année le réaménagement et la végétalisation de la Place des Nations, projet soutenu dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville ;
- **116 K€** pour l'achèvement des travaux du Tiers Lieu Jeunesse, récemment ouvert, afin d'offrir aux jeunes un nouvel espace de qualité, dédié à la créativité, aux échanges et aux projets collectifs ;
- **90 K€** au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) au Centre-Ville, à la fois pour la finalisation des travaux du 8 rue Bersot (50 K€) et le traitement des demandes d'aides incitatives des propriétaires (40 K€), en augmentation suite à la campagne d'information menée en 2024 ;
- **25 K€** pour l'étude de programmation sur les étages du bâtiment Rhodia aux Prés de Vaux suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), permettant de poursuivre la réflexion sur l'aménagement et la valorisation du site en cohérence avec les projets réalisés ou en cours sur le parc urbain et la nouvelle base outdoor notamment ;
- **12 K€** pour les travaux en cours à la crèche des Tilleuls concernant l'installation d'un système de ventilation performant, pour le confort et la qualité de l'air pour les enfants et le personnel.

✓ **Une priorité appuyée pour l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre le réchauffement climatique et la politique humaine et sociale**

- **109 K€** sont inscrits pour l'achat d'équipements pour améliorer le confort des écoles en période de forte chaleur.
La chaleur excessive dans les classes sur certaines périodes a un impact sur les conditions d'apprentissage. En réponse aux demandes des conseils d'école, la Ville va mettre en place plus d'appareils de ventilation dans les 400 salles de classes, 120 espaces périscolaires et 50 restaurants scolaires.

Dans le domaine scolaire également, l'accroissement des effectifs d'enfants accueillis dans la restauration scolaire implique également une dotation accrue en équipements pour la cuisine centrale, avec 14 K€ inscrits en Décision modificative n°2 pour maintenir la qualité et le stockage des aliments et des repas.

41 K€ sont également inscrits pour des travaux de reprise suite à un dégât des eaux dans la salle de formation et les salles du périscolaire de l'école Brossolette, dans l'attente de la recette d'assurance.

- Dans le domaine sportif et associatif, la présente Décision modificative inclut des subventions d'investissement (**54 K€**) pour l'aide à l'équipement et à la réhabilitation d'infrastructures, avec 44 K€ à Besançon Tennis Club et 10 K€ à l'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux pour la rénovation et l'installation de courts de tennis. Des délibérations seront proposées en ce sens lors d'un prochain Conseil municipal, sous réserve du vote de la présente DM.
- Les conditions de travail du personnel restent également un axe fort, avec **205 K€** pour la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du centre Martin Luther King, pour le maintien du bon fonctionnement des activités.

95 K€ sont par ailleurs inscrits pour le gros entretien de véhicules et engins municipaux et **43 K€** sont dédiés à la création d'une nouvelle salle de convivialité au Centre Administratif Municipal, en réponse aux besoins exprimés par les agents du site, dans le cadre de la boîte à idées mise en œuvre en 2024.

Par ailleurs, des redéploiements de crédits sont, comme en fonctionnement, proposés entre lignes budgétaires au sein de la section d'investissement afin de tenir compte de l'avancement des projets et d'assurer une utilisation optimale des crédits inscrits au budget.

➤ Les propositions en recettes réelles

Les financements extérieurs témoignent du soutien des différents partenaires aux projets de la Ville.

La présente Décision modificative intègre l'inscription des subventions notifiées et reçues, s'agissant notamment des subventions de l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Doubs pour les travaux de création d'un pôle nautique et outdoor aux Près de Vaux, soit au total 583 K€.

De même, sont inscrites des recettes de de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement d'un terrain de foot synthétique à Velotte (69 K€), de l'Agence de l'Eau et du Fonds vert pour les aménagements de végétalisation et de lutte contre la chaleur (285 K€) et du Département du Doubs pour la réhabilitation de la crèche Saint-Ferjeux (350 K€).

Par ailleurs, deux conventions de mécénat, l'une avec la Caisse des Dépôts et l'autre avec la fondation ENGIE, pour un total de 45 K€, permettent d'accompagner la création des jardins à la Citadelle.

II. LES BUDGETS ANNEXES

Seul le budget annexe Forêts est concerné par le présent rapport, la prévision de recettes de vente de bois devant être ajustée de + 50 K€ au vu des réalisations constatées.

Suite à une saison de coupe de l'hiver 2024-2025 essentiellement consacrée à la récolte des produits de la tempête survenue le 21 juillet 2024, l'important volume des produits récoltés et commercialisés en 2025, ainsi que les coupes programmées à l'automne 2025 (dont les projets d'utilisation de bois locaux sur les écoles Paul Bert et le gymnase Diderot) conduisent en effet à ajuster à la hausse le montant des recettes attendues.

Cet ajustement de recettes permet en contrepartie de renforcer à la même hauteur les dépenses de fonctionnement, s'agissant des crédits d'entretien et de réparation, d'interventions forestières, et de petits équipements à renouveler après les avoir été très fortement sollicités dans la gestion des suites de la tempête.

A la majorité des suffrages exprimés, 9 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 pour le budget principal et le budget annexe Forêts par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 41

Nombre de procurations de vote : 12

Nombre de suffrages exprimés : 51

Date de convocation : 11 septembre 2025

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 9

Abstentions*: 2

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Abdel GHEZALI
Adjoint



Anne VIGNOT

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Principal	Budget Forêts
011	Charges à caractère général	553 216,00	50 000,00
012	Charge de personnel et frais assimilés		
014	Atténuations de produits	-5 125,00	
65	Autres charges de gestion courante	82 985,00	
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus		
Total dépenses de gestion des services		631 076,00	50 000,00
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles	203 000,00	
68	Dotations aux provisions		
022	Dépenses imprévues		
Total dépenses réelles de fonctionnement		834 076,00	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		
Total dépenses d'ordre de fonctionnement			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		834 076,00	50 000,00
D 002 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES DEPENSES		834 076,00	50 000,00
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services, du domaine et ventes	15 517,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	-60 395,00	
74	Dotations et participations	295 399,00	
75	Autres produits de gestion courante	285 108,00	
Total recettes de gestion des services		535 629,00	50 000,00
76	Produits financiers	24 733,00	
731	Fiscalité directe locale	273 714,00	
77	Produits exceptionnels		
78	Reprises sur provisions		
Total recettes réelles de fonctionnement		834 076,00	50 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		
Total recettes d'ordre de fonctionnement			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		834 076,00	50 000,00
R 002 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES RECETTES		834 076,00	50 000,00
RESULTAT SECTION			

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Principal	Budget Forêts
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	
204	Subventions d'équipement	94 000,00	
21	Immobilisations corporelles	870 405,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	1 012 984,00	
Total dépenses d'équipement		2 002 389,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectation à ...		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières	24 733,00	
020	Dépenses imprévues		
Total dépenses financières		24 733,00	
45...	Total des opérations pour compte de tiers	368 000,00	
Total dépenses réelles d'investissement		2 395 122,00	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (6)		
041	Opérations patrimoniales		
Total dépenses d'ordre d'investissement			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 395 122,00	
D 001 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES DEPENSES		2 395 122,00	
13	Subventions d'investissement	2 388 783,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	6 339,00	
Total recettes d'équipement		2 395 122,00	
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
18	Compte de liaison : affectation à ...		
26	Particip., créances rattachées à des particip.		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits cessions immobilisations		
Total recettes financières			
45...	Total des opérations pour compte de tiers		
Total recettes réelles d'investissement		2 395 122,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		
041	Opérations patrimoniales		
Total recettes d'ordre d'investissement			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 395 122,00	
R 001 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES RECETTES		2 395 122,00	
RESULTAT SECTION			